

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

18 mars 2024

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2024/03 N°4**

**Objet de la Délibération :**  
**Compte de gestion 2023**  
**budget principal**

**Présents :** Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,  
**Excusés :** S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET  
**Suppléants présents :**  
**Pouvoir :** S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget principal 2023,

Considérant que le compte de gestion tenu par le trésorier et le compte administratif tenu par le Président du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse sont en concordance au niveau de chacun des chapitres budgétaires,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier au titre de l'exercice 2023 pour le budget principal,

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024